

STATUT DU CONJOINT Interview

«J'espère des recommandations claires permettant des améliorations»

En décembre dernier, le Conseil des Etats décidait du report de la PA22+ et, en conséquence, du projet de couverture sociale intégré à celui-ci. ANNE CHALLANDES, présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), explique sa position et la suite du programme.

Votre association s'est engagée pour obtenir une meilleure couverture sociale du conjoint, laquelle semblait «promise» dans le projet PA22+ reporté. Quel est votre commentaire?

L'USPF a toujours voulu favoriser le dialogue. Dans un premier temps, elle a soutenu l'entrée en matière sur la PA22+ tout en n'acceptant pas ni le manque de perspectives, ni la diminution du taux d'autoapprovisionnement et du revenu sectoriel. Notre position pour ou contre le report n'a jamais été clairement affirmée. Les propositions sociales introduites dans la PA22+ représentaient un premier pas dans la bonne direction mais restaient partielles. Les familles paysannes ont, en revanche, besoin de perspectives et de revenus corrects. D'autre part, une implication de l'entier du système alimentaire, y compris la consommation, pourrait être bénéfique.

Des motions ont été déposées en décembre (lire encadré) par des parlementaires des deux Chambres, auriez-vous anticipé ce report?



En matière de couverture sociale, Anne Challandes voudrait voir diffuser des recommandations claires de la part de personnes influentes issues des organisations.

Non. Je crois plutôt que notre intense activité des mois passés a sensibilisé le monde extérieur à la condition du conjoint en agriculture. Ce sont les parlementaires eux-mêmes qui ont pris cette initiative. Ils m'ont ensuite contactée pour des renseignements. Cela démontre que nos préoccupations sont importantes et qu'il existe une volonté d'apporter des améliorations.

Extraire ces aspects sociaux du paquet «politique agricole» et les inscrire dans la Loi sur l'agriculture... Le Conseil fédéral avait pourtant bien dit qu'il ne faudrait pas revenir à charge avec des morceaux choisis de la PA22+...

En effet. Et nous avons joué le jeu.

Suite à cet épisode, comment l'USPF a-t-elle prévu de poursuivre son action?

Nous allons évidemment soutenir ces motions. Toutes les réflexions qui ont eu lieu jusque-là ne sont pas à remettre en cause. En parallèle, une campagne nationale de sensibilisation sera menée de concert avec l'Union suisse des paysans (USP). Comme les femmes effectuent 1/3 du travail agricole en Suisse, il était important qu'elle soit partie prenante. L'idée est de lancer cette campagne lors de la journée de la femme rurale, le 15 octobre prochain. En plus de rassembler les informations et de les mettre à disposition, nous souhaitons susciter une prise de conscience des besoins. J'avoue que j'espère aussi, à titre personnel, obtenir la diffusion de recommandations claires de la part de

personnes influentes issues des organisations.

La question de la couverture sociale a donc fait débat ces derniers temps, a-t-on mesuré des améliorations sur le terrain?

Il est actuellement difficile de vérifier. Le Canton de Vaud a mené une enquête en 2020. Il serait bien de disposer de chiffres réactualisés. Il est possible qu'un prochain recensement des exploitations soit mené à l'image de celui de 2012, avec un questionnaire sur la situation des femmes.

Comment l'avenir se dessine-t-il du point de vue de votre association?

Suite au rapport du Conseil fédéral sur les femmes dans l'agriculture, datant de 2016, il subsiste une liste de plusieurs thèmes que nous souhaitons étudier. Nous continuons donc notre travail et nos prises de contact pour voir si d'autres mesures pourraient être mises en place, comme par exemple sur le droit du mariage. Plus proche dans le temps, en octobre 2021, avec quatre autres organisations féminines, en particulier alliance F (ndlr: une association non partisane qui réunit plus de 100 groupements ainsi qu'environ 600 membres individuels dont d'anciennes et actives conseillères nationales, aux Etats ou fédérales), nous organisons une «session des femmes» en lien avec l'anniversaire des 50 ans du droit de vote des femmes. Nous rassemblerons 246 femmes de tous horizons dans la salle du Conseil national pour discuter de différents thèmes sur lesquels nous sommes en train de travailler. Le but est de transmettre des

Trois motions déposées à Berne

La conseillère nationale PLR Simone de Montmolin est à l'origine de deux des motions déposées en décembre, suite à la décision du Conseil des Etats de reporter la PA22+. Il s'agit d'un même texte, déposé simultanément dans les deux Chambres afin d'accélérer la procédure. En cas d'acceptation de celles-ci, le Conseil fédéral sera contraint d'agir, des résultats concrets pourraient donc être obtenus plus rapidement. Le texte ne reprend volontairement pas, au sens strict, les termes du projet PA22+. Selon Simone de Montmolin, la cause de la couverture sociale des conjoints en agriculture est encore méconnue du public. Elle souhaite profiter, par cette occasion, de débattre sur les réalités agricoles en vue des prochaines échéances. Une troisième motion a été déposée par le Conseiller national UDC Jacques Nicolet qui demande que ces aspects sociaux soient traités indépendamment du dossier de la PA22+.

MR

demandes concrètes aux parlementaires en fin de session. Y seront abordés différents points concernant les femmes et nous apporteront ceux qui touchent plus spécifiquement la paysanne et les conjointes d'indépendants qui font face à des réalités similaires.

PROPOS RECUEILLIS
PAR MARTINE ROMANENS

Brèves

La Tête de Moine AOP perd son gérant

Olivier Isler va quitter le 30 avril prochain son poste de gérant de l'Interprofession de la Tête de Moine AOP à Saint-Imier (JB) pour Berne, où il prendra la responsabilité du Registre fédéral des AOP et IGP au sein de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il y remplacera Paolo Degiorgi qui lui est devenu, le 1^{er} janvier 2021, le directeur du Parc naturel régional Jura vaudois. Cela faisait vingt-et-un ans qu'Olivier Isler était gérant de l'Interprofession. Dans *Le Journal du Jura* du 12 janvier, le président de l'Interprofession de la Tête de Moine AOP Jacques Gygax regrette ce départ et la fin d'une si longue collaboration. Il n'en remercie pas moins le sortant dont il comprend parfaitement les motivations de changement. «C'était une très belle opportunité et un nouveau défi professionnel dans une branche pour laquelle je suis préparé. Une occasion à ne pas manquer alors que j'approche de la cinquantaine», explique Olivier Isler dans le média jurassien. Du coup, l'Interprofession de la Tête de Moine AOP est à la recherche d'un nouveau gérant.

AGRI

SwissExpo annule son édition en ligne

SwissExpo a annoncé que son édition 2021 était annulée. Le comité d'organisation, en collaboration avec ses sponsors et ses partenaires, a tout essayé pour maintenir le rendez-vous. La tenue de la manifestation est devenue impossible en raison de la situation sanitaire. Il n'en reste pas moins que toutes les mesures prises cette année ont permis de renforcer les liens avec les sponsors et les partenaires de longue date. L'expérience acquise lors du développement de la plateforme numérique viendra compléter l'offre des futures manifestations. «Le très grand nombre d'animaux inscrits au concours de SwissExpo en dépit de la pandémie confirme l'engouement des éleveurs pour cet événement. Le comité d'organisation tient à remercier chaleureusement les éleveurs, les exposants, les partenaires et sponsors pour leur solidarité et la confiance témoignée», témoigne Jacques Rey, président de SwissExpo. La prochaine édition de SwissExpo sera celle de son 25^e anniversaire et aura lieu du mercredi 12 au samedi 15 janvier 2022 à Palexpo.

SP

AgriMesse 2021 est finalement reportée

AgriMesse 2021 du 4 au 7 mars 2021 à Thoun (BE) n'aura pas lieu. Cette décision a été prise par l'association Agrotechnique Suisse SAV AAS, en tant qu'organisateur d'AgriMesse, en tenant compte de la situation actuelle concernant le Covid-19. C'est la première fois en vingt ans que cette foire de l'agriculture suisse est ainsi annulée. Au cours des derniers mois, les organisateurs se sont engagés pour un éventuel déroulement et ont cherché des solutions afin de pouvoir offrir au public et aux quelque 200 exposants de cette plateforme à succès une édition cette année encore. La situation sanitaire incertaine, la sécurité nécessaire à la planification pour les exposants et les risques financiers éventuels pour toutes les parties concernées ont été des critères décisifs qui ont contribué à cette annulation. En 2020, la foire n'avait été ouverte qu'un jour et demi et avait été fermée prématurément. Les organisateurs espèrent redonner vie à AgriMesse l'année prochaine. La 21^e AgriMesse devrait donc se tenir du 3 au 6 mars 2022 à Thun-Expo.

SP

Suisse Garantie aussi pour les sous-produits

Le domaine d'application de Suisse Garantie pour les produits carnés est étendu à la gélatine et au collagène, aux huiles et graisses comestibles d'origine animale ainsi qu'aux produits destinés à la nourriture pour animaux. La principale modification a été l'extension du domaine d'application. Le règlement sectoriel s'applique désormais également aux huiles et graisses comestibles d'origine animale et à leurs dérivés au sens du chapitre 9 de l'Ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine animale. On peut ainsi promouvoir les sous-produits de boucherie de grande qualité issus de la production suisse. Lors de sa séance du 2 novembre, le comité d'Agro-Marketing Suisse a approuvé une version actualisée du règlement général pour la marque de garantie Suisse Garantie. Sur cette base ainsi que sur celle d'autres développements au sein de la filière, le règlement sectoriel Viande de Suisse Garantie a lui aussi été mis à jour. Le règlement sectoriel en vigueur depuis le 1^{er} janvier est disponible sur le site internet de Proviande.

SP